

RAPPORT D'ACTIVITÉS FRONTALIERS GRAND EST

CRISE COVID-19



CRD EURES / FRONTALIERS Grand Est

WTC - Tour B

2, rue Augustin Fresnel

57070 METZ Technopôle

Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91

contact@frontaliers-grandest.eu

www.frontaliers-grandest.eu



Juillet 2020

Mot du Président



La crise sanitaire que nous avons traversée a chamboulé notre vie au quotidien sur notre territoire national et transfrontalier.

Avec plus de 250.000 travailleurs frontaliers dans la Grande Région, la question des frontières et des obstacles législatifs n'a jamais été aussi importante.

Malgré des signaux de repli dans l'urgence de la crise, la coopération transfrontalière n'a jamais été aussi importante dans le Grand Est. Transfert de patients, de matériel médical, levée des seuils en matière de télétravail sont les grandes réussites de cette crise.

Les problématiques transfrontalières existantes ont forcément été accentuées par ce virus : chômage partiel, maladie, garde d'enfants, franchissements des frontières.

En première ligne, *Frontaliers Grand Est* a fait le nécessaire pour informer le public pendant cette période. Une Foire Aux Questions orientée à 360° degrés, informant tous les publics (salariés, entreprises et étudiants) vers tous les pays frontaliers du Grand Est a été mise en place dès le 13 mars 2020. Notre plate-forme numérique n'a jamais connu un aussi grand succès avec près de 140.000 utilisateurs sur la seule période du confinement.

En appui direct avec les services de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture, l'association *Frontaliers Grand Est* a participé à la levée des obstacles en matière de mobilité durant la crise du Coronavirus. Elle a pu compter sur le soutien des structures transfrontalières financées par la Région Grand Est pour mener à bien ses missions.

Je félicite l'équipe d'avoir joué son rôle de facilitateur de complexité pendant cette crise, et d'avoir œuvré à maintenir l'intérêt pour le travail frontalier.

Edouard JACQUE, Président de *Frontaliers Grand Est*

Sommaire

Contexte	4
Quelques chiffres	7
Réponses personnalisées apportées pendant la crise	8
Communiquer et rassurer le public	9
Coopération transfrontalière et partenariale	11

CONTEXTE

Début mars 2020, l'association *Frontaliers Grand Est* a reçu les premières demandes d'informations générales liées à la situation sanitaire. Des questions de frontaliers belges et suisses majoritairement venaient soulever l'hypothèse de fermetures d'entreprises, de fermetures des frontières et de limitation de déplacements.

Rapidement, l'équipe de *Frontaliers Grand Est* a pris la décision d'informer le public avec des premières analyses juridiques. Dès le 9 mars 2020, une série de trois articles reprenait les premières informations sur le chômage partiel, le droit de l'employeur de refuser l'accès à un salarié à son entreprise, les droits des salariés, etc.

		
<p>DERNIER POINT D'INFORMATIONS SUR LE CORONAVIRUS : PRÉSENTATION DE LA LÉGISLATION APPLICABLE POUR LES FRONTALIERS ALLEMANDS ET SUISSES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION ET ABSENCE.</p> <p>Notez que ces informations relèvent de l'analyse des textes actuellement en vigueur. Il n'est pas impossible que d'autres mesures ou positions plus restrictives soient prises en fonction de l'avancée de l'épidémie. Nous disposons en effet de très peu d'informations pour la Suisse et l'Allemagne.</p>	<p>EPIDÉMIE CORONAVIRUS : LÉGISLATION FRANÇAISE ET BELGE</p> <p>Toujours dans le cadre de mesures de sécurité liée à l'épidémie de coronavirus, Frontaliers Grand Est vous présente les dispositions légales applicables en matière de rémunération et absence en France et en Belgique.</p> <p>Lire la suite →</p>	<p>FRONTALIERS AU LUXEMBOURG – COMMUNICATION SUR LE CORONAVIRUS</p> <p>Vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter sur les questions liées au Coronavirus, notamment les possibilités de télétravail ou la question de la mise en quarantaine par votre employeur. Le gouvernement luxembourgeois a communiqué clairement sur le sujet. Plus d'infos ci-après.</p> <p>Lire la suite →</p>

Dès le 13 mars 2020, l'équipe de *Frontaliers Grand Est* a entrepris l'élaboration d'une Foire Aux Questions actualisée quotidiennement et ayant pour objectif de donner les informations sur les droits et devoirs des travailleurs frontaliers durant cette crise sanitaire. Le 16 mars au soir, lors d'une allocution du Président de la République Emmanuel Macron, le confinement applicable au 17 mars était annoncé.

Au bout de quelques jours, la F.A.Q. comptait plus de 100 questions/réponses à destination des travailleurs frontaliers.

CORONAVIRUS - FRONTALIERS = F.A.Q

PUBLIÉ LE
13 mars
2020

Dans le cadre du coronavirus, nous vous présentons les informations sur la situation des salariés frontaliers et des étudiants du Grand Est.

Mise à jour le 3 juillet 2020

Partagez



L'équipe a décidé de créer deux nouvelles rubriques : une F.A.Q pour les étudiants et les impacts de la crise sanitaire sur les études et une seconde sur la mobilité (train, bus, déplacements).

CORONAVIRUS : UNIVERSITÉS DANS LA GRANDE RÉGION, UN POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE

@ VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) DANS UNE UNIVERSITÉ DE LA GRANDE RÉGION ? QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LA PÉRIODE DU CORONAVIRUS ?

LORRAINE	LUXEMBOURG
WALLONIE	SARRE
RHENANIE-PALATINAT	BADE-WURTEMBERG

@ VOUS ÊTES ÉTUDIANT, VOUS ÊTES EN STAGE OU VOUS ALLEZ EFFECTUER UN STAGE. QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LA PÉRIODE DU CORONAVIRUS ?

LORRAINE	LUXEMBOURG
WALLONIE	SARRE

🏠 / Coronavirus - Covid19 : Infos transports Grande Région et Grand Est
← Retour

CORONAVIRUS - COVID19 : INFOS TRANSPORTS GRANDE RÉGION ET GRAND EST

Mise à jour : 09/06/2020

- France – Allemagne +
- France – Belgique +
- France – Luxembourg +
- France – Suisse +
- Luxembourg -Belgique +

Ces outils ainsi que la communication effectuée sur les réseaux sociaux ont permis d'informer le public frontalier le plus rapidement possible, et en tenant compte de l'évolution des décisions des différents pays.

QUELQUES CHIFFRES

Site internet *Frontaliers Grand Est* du 1er mars au 30 juin 2020

- **277.000** utilisateurs
- **356.600** visites
- **658.000** pages vues

- Plus de **1.000** réponses personnalisées apportées
- Une **centaine** de questions /réponses apportées sur notre site.

Pages les plus consultées

- ◆ Page d'accueil de la F.A.Q : **59.754** utilisateurs
- ◆ F.A.Q Covid à destination des frontaliers suisses : **45.774** utilisateurs
- ◆ F.A.Q Covid à destination des frontaliers allemands : **27.700** utilisateurs
 - ◆ F.A.Q Covid à destination des frontaliers luxembourgeois : **26.441** utilisateurs
- ◆ F.A.Q Covid à destination des frontaliers belges travaillant en France : **15.207** utilisateurs

RÉPONSES PERSONNALISÉES APPORTÉES PENDANT LA CRISE

Comme la plupart des travailleurs, l'équipe de *Frontaliers Grand Est* a fonctionné en télétravail à partir du 17 mars 2020. L'équipe n'était donc plus joignable par téléphone.

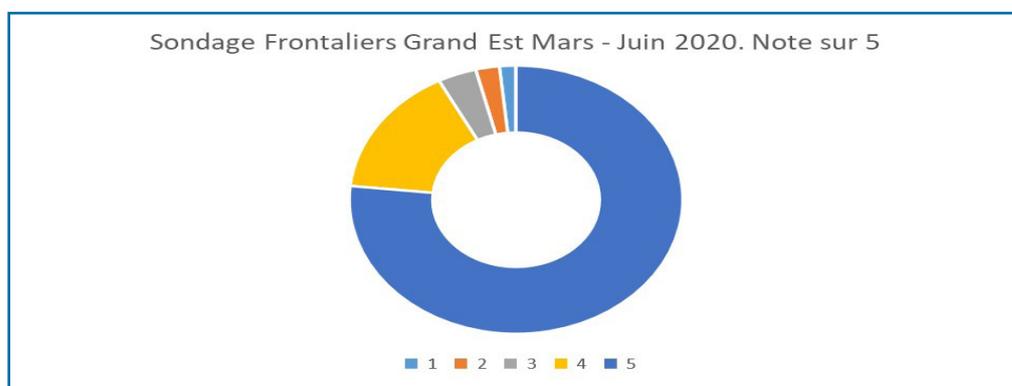
Néanmoins, *Frontaliers Grand Est* a continué à informer de manière toujours plus importante les travailleurs frontaliers pendant cette période de crise sanitaire.

Les deux juristes de l'association ont informé en moyenne 450 utilisateurs par mois. Les questions provenaient de tous les pays frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse) ainsi que des résidents étrangers travaillant en France.

Certaines thématiques étaient très récurrentes. De nombreuses questions concernaient le chômage partiel ayant touché un grand nombre de frontaliers avec la question de la compétence des administrations et de l'imposition. Le franchissement des frontières et le droit au télétravail ont été également souvent évoqués par le public. Plus concrètement, des situations délicates se présentaient, notamment la question d'une femme enceinte devant percevoir des soins avec les contrôles aux frontières, les séparations de couples et de familles sur deux versants de territoires ou encore la double charge appliquée sur le chômage partiel des frontaliers allemands ne percevant parfois que 40% de leur salaire.

Malgré ce contexte difficile et cet afflux massif de demandes pour l'association, la satisfaction du public a été au rendez-vous comme le montrent les sondages de satisfaction. À la demande du Conseil d'Administration de l'association, un rapport de sondage est en effet toujours établi auprès du public ayant contacté l'association pour déterminer le degré de satisfaction sur la qualité de la réponse apportée ainsi que la rapidité des services.

Le taux de satisfaction pour la pertinence des réponses apportées a oscillé de mars à juin de 4,4 à 4,61 sur 5. La note attribuée par le public de l'association sur le délai de traitement des dossiers est comprise entre 4,52 et 4,64 sur 5.



Pour *Frontaliers Grand Est*, l'avis des utilisateurs compte !

COMMUNIQUER ET RASSURER LE PUBLIC

Le leitmotiv de l'équipe a été très simple : il faut rassurer au maximum les travailleurs sur leur situation.

Un des outils les plus probants a été l'utilisation des réseaux sociaux pour faire circuler les informations obtenues pour les frontaliers. Certaines publications ont impacté pas loin de 80.000 utilisateurs par publication.

Exemple d'une publication publiée le dimanche 15 mars 2020, suite aux annonces de contrôles aux frontières en Allemagne



Entre mars et juin, 52 publications liées à la crise de la Covid-19 ont été publiées sur Facebook et les internautes ont été très réactifs :

NOMBRE DE J'AIME	NOMBRE DE PARTAGE	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
2 976	2 850	423 585

La presse a sollicité l'association à de nombreuses reprises pour diffuser les informations au public frontalier sur la situation. Les demandes se sont enchaînées massivement et l'association a fait le nécessaire pour transmettre les informations validées, et renseigner sur les points en suspens. Elle a par ailleurs communiqué sur le fait qu'elle était en lien permanent avec la Région Grand Est afin que chaque problématique soit solutionnée.

La RTS Suisse, le journal Le Monde, les radios France Bleu Lorraine Nord et Alsace ainsi que la presse luxembourgeoise ont sollicité *Frontaliers Grand Est* pour des entretiens.

En résultat : 11 articles parus dans la presse écrite, et des chroniques quotidiennes dans la «Minute des Frontaliers» sur France Bleu Lorraine Nord ont été animées du 11 mai au 26 juin 2020.

Télétravail des frontaliers, sujet miné

Dans Newsletter, Politique-Société Mis à jour le 08/05/20 16:51 | Publié le 08/05/20 10:30

«La France a apporté une réponse réactive, qui pour moi a été le signe d'une gestion efficace et d'une coopération facilitée avec le voisin, nous explique **Julien Dauer, responsable du service juridique à Frontaliers Grand Est**. On ne devait pas laisser les frontaliers prendre le risque d'être obligés de se confronter au virus pour travailler. Toutefois, on reste dans une réponse d'urgence qui ne pourra pas convenir à une situation stabilisée. Beaucoup de frontaliers veulent désormais bénéficier de plus de télétravail. Ils réalisent le confort de vie précieux que c'est. Certains me disent qu'ils sont même prêts à payer des cotisations sociales en France. Il faut apporter des réponses plus pérennes maintenant : doit-on aller plus loin que les 29 jours, et sous quelles conditions pour les États et les frontaliers ? Comment organiser le suivi administratif du télétravail transfrontalier ? Comment apporter une sécurité juridique à tous les employés concernés ?»

Les Allemands, eux, ont orchestré une négociation plus à la corde avec le Luxembourg : un accord écrit a été signé. La fin du plafond fiscal est reconduite mois par mois, mais peut être dénoncée unilatéralement par l'un des deux gouvernements.

Coronavirus : A propos de la fiscalité des transfrontaliers

20 mars 2020 - 10:52 par Infodujour

Info Frontaliers Grand Est : La France s'accorde avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg pour que le maintien à domicile des travailleurs frontaliers n'entraîne pas de conséquence sur le régime d'imposition qui leur est applicable.

En parallèle, un courrier signé par Monsieur Edouard Jacque, a été envoyé par mail le 19 mars 2020 à 1.682 mairies des communes frontalières françaises, pour diffusion sur leur site internet officiel. 31 communes ont relayé l'information relative à notre F.A.Q.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET PARTENARIALE

Le 13 mars 2020, la Direction de la coopération transfrontalière, européenne et internationale de la Région Grand Est et *Frontaliers Grand Est* sont entrés en contact pour définir un plan d'action à mener pour la période de crise sanitaire à venir.

La Région Grand Est a mis en lien le réseau des structures transfrontalières composé de :

- la MOSA,
- la Maison du Luxembourg,
- les INFOBEST,
- l'Euro-Institut,
- les Eurodistricts,
- le Centre Européen de la Consommation,
- Frontaliers Grand Est.

Les structures se sont concertées afin de faire remonter conjointement les obstacles à la mobilité rencontrés par les utilisateurs de ces différents points d'informations financés par la Région Grand Est. *Frontaliers Grand Est* a pu également compter sur le soutien des Chambres de Commerce et d'Industrie (notamment la CCI Grand Est et l'IHK Südlicher Oberrhein), ou encore des Eurodistricts.

Frontaliers Grand Est s'est chargé de relayer les problématiques aux différents interlocuteurs du service de la coopération transfrontalière. De manière quotidienne, les services de la Région Grand Est, la Préfecture, l'Agence Régionale de la Santé se sont mobilisés pour échanger avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées quotidiennement par les frontaliers, avec de nombreuses réussites : la levée progressive des contrôles aux frontières, la mise en place de formulaires spécifiques à destination des frontaliers, des échanges sur les problématiques de double imposition dans le cadre du chômage partiel.

Dans le cadre du partenariat EURES Grande Région auquel appartient *Frontaliers Grand Est*, des échanges réguliers avec les conseillers EURES ont été mis en place. La coopération étroite entre les conseillers EURES de l'ADEM, Pôle Emploi et *Frontaliers Grand Est* ont permis de lever un obstacle fort : la difficulté d'envoyer les formulaires U1 pour le chômage des frontaliers.

En effet, en cas de fin de contrat, un frontalier est indemnisé par son pays de résidence. Pour ce faire, il doit obtenir un formulaire européen – U1 – pour faire valoir ses droits acquis pendant sa période de travail à l'étranger. Avec la COVID-19, les formulaires U1 étaient bloqués à l'ADEM au Luxembourg pour des problématiques postales et de signatures.

Dans ce contexte, Pôle Emploi, l'ADEM et *Frontaliers Grand Est* ont échangé longuement pour qu'une solution soit trouvée et ce fut le cas : Pôle Emploi a accepté exceptionnellement pour la période de la crise de l'envoi par l'ADEM des formulaires U1 – sous format électronique sans signature – à une adresse mail dédiée – Pôle Emploi se chargeant de refaire la répartition dans les différentes agences.

Dans l'urgence, cette coopération entre les trois partenaires du réseau EURES Grande Région a permis de déroger au formalisme habituel et de favoriser l'indemnisation de milliers de travailleurs.



www.frontaliers-grandest.eu

Le site ressource du travail frontalier